

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Tombé

N° CE1089

AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur et M. Dive, rapporteur

ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« les contrats et accords-cadres »,

Les mots :

« le contrat ou l'accord-cadre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel